



Sortie d'indivision avec majeur protégé

Par **prestan**, le **04/10/2020** à **20:37**

Bonjour,

Je possède une résidence secondaire, depuis une vingtaine d'années, avec un frère handicapé mental (nous avons autour de 60 ans tous les deux) dont j'assure la curatelle renforcée. Je souhaite sortir de l'indivision et vendre cette maison dont les charges seront trop élevées pour moi une fois à la retraite dans 3-4 ans.

Je sais que je vais devoir tenir le juge au courant du prix de vente (au moment du compromis je suppose), joindre deux évaluations d'agences locales, et que son accord sera nécessaire.

Faut-il d'abord une sortie d'indivision ou est-ce la vente, simplement qui met fin à l'indivision ?

Merci pour votre réponse ou votre conseil.

Par **Visiteur**, le **04/10/2020** à **20:42**

Bonjour

Simplement, l'indivision vend et le partage est fait par le notaire, mettant ainsi fin à cette structure.